

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Monsieur Thibaut Jossart

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 18/11/2024

N/Réf. : JET20044_733_PU

Gest. : TS

NOVA : 10/PFD/1957030

Corr DU: Olivier ROUSSEAU
Julien DOIGNIES

JETTE. Rue Henri Van Bortonne, 12

(= partiellement en zone de protection de l'ancienne Maison Communale de Jette située Place Cardinal Mercier 1 / Inventaire)

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME : Réaménager les deux cours de l'école en des espaces verdurisés favorisant le développement de l'enfant et créer un espace partagé dans l'emprise du parc communal Garcet comme extension des deux cours de l'école

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 23/10/2023, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 06/11/2024, concernant la demande sous rubrique.



L'école « Champ des Tournesols » (bâtiment principal en briques peintes de 1910, lui-même repris à l'inventaire) est située dans la zone de protection de l'ancien hôtel de ville de Jette et jouxte le parc Garcet où se trouvent différents arbres remarquables, dont à proximité repris à l'inventaire légal un *platanus hispanica* et un *fagus sylvatica pendula*. Le site se situe également en ZICHEE.

Contexte patrimonial (© BruGIS)

Dans le cadre du projet « Opération récréation » coordonné par Perspective.Brussels et Bruxelles Environnement, un appel d'offre a été lancé en 2021 afin de sélectionner vingt écoles en région bruxelloise dont les cours de récréation seront transformés en espaces de jeu végétalisés. Le présent projet concerne les deux cours de l'école Champ des Tournesols : la « cour des grands » de 655 m², et la « cour des petits » de 321 m². Ces deux espaces sont actuellement totalement minéralisés.



Vue aérienne du site.

Document extrait du dossier de demande.



Situation existante et projetée.

Documents extraits du dossier, annotés par la CRMS.

Le projet développe quatre intentions : fluidifier les cheminements et ouvrir les vues vers le parc Garcet, désimperméabiliser au maximum les surfaces, créer des zones ludiques dans les cours en réduisant la part de l'espace dédiée aux sports ballon et en aménageant des espaces calmes, et végétaliser les zones désimperméabilisées.



*Photographie de la situation existante et simulations des aménagements projetés.
Documents extraits du dossier de demande.*

La palette de matériaux projetés vise remplacer les revêtements minéraux par des matériaux perméables et naturels comme des copeaux ou du sable. Les cheminements en dallage seront reprofilés de manière à diriger les eaux de pluie vers les parterres plantés.

En termes de végétalisation, le projet prévoit la plantation horizontale et verticale de la cour, tout en développant différentes strates végétales (herbacées, arbustives, arborées et grimpantes).

Le projet comporte en outre une série d'interventions complémentaires : la démolition d'une partie du mur de la cour côté rue Henri Van Bortonne et son remplacement par un abri à poubelles en bois ouvrant sur la rue, la végétalisation d'un mur aveugle, et l'aménagement d'un abri à vélos pour le personnel.



*Vue de la rue Van Bortonne
(© Google Streetview)*



Local poubelles projeté. Document extrait du dossier de demande.

■ AVIS DE LA CRMS

Le projet proposé n'aura pas d'impact négatif sur les vues vers et depuis l'ancien hôtel de ville de Jette. La Commission souscrit aux ambitions du projet (végétalisation, désimperméabilisation, amélioration de l'environnement pour les enfants). Elle remarque cependant que si la réorganisation plus écologique des cours de l'école rencontre la plupart de ces objectifs, la complexité du projet risque toutefois de fragmenter ces espaces et impliquera un entretien averti et régulier.

L'impact sur le parc Garcet n'est par ailleurs pas négligeable : les murs des cours d'école sont remplacés par des grilles pour intégrer davantage visuellement la végétation voisine, de nouveaux parcours sont implantés, notamment des pas japonais en pierre naturelle, ainsi que diverses plantations (arbres et arbustes) et de nouveaux bancs (du même type que dans le parc). Divers jeux d'enfants sont déplacés,

remplacés ou complétés. La zone de jeu située dans le parc sera en outre délimitée par deux grilles, et une clôture légère.

Le parti d'intervenir et de clôturer une petite partie du parc avec un usage réservé à certaines heures sans prendre en considération le parc dans son ensemble pose une question de principe et participe à son « morcellement ». La Commission recommande de simplifier la conception des aménagements projetés dans les cours et dans le parc, et de formuler le projet selon une vision globale des lieux, incluant le parc dans son ensemble. Elle attire également l'attention sur les risques de compaction, donc de gestion des nutriments et de l'eau pour la végétation, dans la mesure où les activités ludiques occuperont une plus grande surface au pied des arbres existants avec des usages intensifiés soit pendant les heures scolaires, soit en dehors.

Enfin, la CRMS regrette la suppression d'une partie du mur de clôture en briques le long de la rue Van Bortonne, car il participe à la cohérence de cet environnement urbain néoclassique, contrairement à son remplacement par un local poubelles à l'alignement dont les vantaux s'ouvrent directement sur l'espace public. **Elle préconise de simplifier cette intervention en conservant et en adaptant le mur existant**, par exemple en y pratiquant une nouvelle ouverture discrète.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



S. VAN ACKER
Président

c.c.: lleirens@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels